



Réunion de Conseil Municipal du 26 Avril 2021

PRÉSENTS: MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, DUHAIL Guillaume, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain, PEROCHEAU Annick qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, PUAUD Aurore qui a donné pouvoir à MERLET Christian, WALLRICH Franck.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUHAIL Guillaume.

☐ **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :** Présentation par Laëtitia LAMOUROUX, Responsable du Pôle Environnement

Suite à la fusion des communautés de communes St Fulgent et Les Essarts, la nouvelle communauté de communes, de + de 20000 habitants, a dû s'engager dans une démarche d'élaboration du PCAET conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015.

Le PCAET est un outil de planification avec pour objectifs :

- l'atténuation des effets du changement climatique
- le développement des énergies renouvelables
- la maîtrise de l'énergie
- la limitation de productions des gaz à effet de serre

Les études conduites ont abouti à une stratégie de territoire d'ici 2050 et le projet a été arrêté en Conseil Communautaire le 17/12/2020. Le dossier est en cours d'examen par les autorités environnementales. Une consultation du public aura lieu en Juin 2021. L'approbation du PCAET est planifiée en Septembre/Octobre 2021.

Le programme d'actions et son contenu envisagés en fonction des axes identifiés (ou cibles) a été présenté par Laëtitia LAMOUROUX :

- Collectivités, actrices et pilotes des enjeux climats
- Acteurs économiques qui limitent leur impact environnemental
- Habitants accompagnés et engagés dans la transition énergétique
- Ensemble du territoire actif dans sa transition et qui s'appuie sur ses ressources

☐ **Communauté de Communes du Pays de St Fulgent - Les Essarts :** Modification des statuts

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, la décision du Conseil Communautaire du 18 Mars 2021, pour la prise de compétence « mobilités » par la Communauté de Communes et la mise à jour des statuts afin d'être en conformité avec les évolutions législatives.

☐ **ENEDIS :** Convention de servitudes Parcelle YT 76 pour le passage de 3 câbles BT et 1 coffret CGV

M. le Maire a été autorisé à signer la convention proposée par ENEDIS pour formaliser le passage de 3 câbles BT et 1 coffret CGV sur la parcelle YT 76, propriété communale, dans le cadre de travaux envisagés à la Servantière.

☐ **Abords Mairie/Restaurant Scolaire :** Convention de maîtrise d'œuvre

L'assemblée a décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du Restaurant Scolaire et de la Mairie à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour un montant provisoire de 8 635 € HT (10 362 € TTC).

☐ **Budget Général 2021 (78100) :** Décision modificative n°1

Sur proposition de M. le Maire, la décision modificative n°1 ci-après a été adoptée :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D-023/023 Virement à la section d'investissement	+30 943 €	
D-6541/65 Créances admises en non-valeur	+100 €	
D-6817/68 Dotations aux prov pour dépréciation des actifs circulants	+2 800 €	
R-73111/73 Impôts directs locaux		+25 746 €
R-7318/73 Autres impôts locaux et assimilés		+14 381 €
R-7411/74 Dotation forfaitaire		-150 €
R-74121/74 Dotation de solidarité rurale		-2 680 €
R-74127/74 Dotation nationale de péréquation		-4 373 €

R-74834/74 Etat – Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		+919 €
Total FONCTIONNEMENT	+33 843 €	+33 843 €
INVESTISSEMENT		
R021/021 Virement de la section de fonctionnement		+30 943 €
R1641/16 Emprunts en euros		-30 943 €
Total INVESTISSEMENT	0 €	0 €
Total Général	+ 33 843 €	+ 33 843 €

☐ Subventions 2021

Une subvention de 933 € est attribuée à l'association REEL, complétant ainsi les attributions de subvention votées le 22 Février dernier.

☐ **Installations classées – La Roussellerie – Consultation du public du 12/04 au 12/05/2021** : Avis à donner sur la demande présentée par la société LES ŒUFS GESLIN, dont le siège social est situé à « La Roussellerie » à Chauché, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter sa capacité maximale de productions d'œufs, de déplacer le centre de conditionnement actuel sur une autre parcelle et de mettre en place un portique de lavage de poids lourds, sur le territoire de la commune de Chauché

Le **Conseil Municipal**, après étude des éléments transmis et présentés, a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la société Les Œufs Geslin.

☐ **Quartier Séniors « Jardin des Antoinette »** : Extension du périmètre à la totalité de la parcelle AB 65 – Avenant n°2 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Une convention entre la commune de Chauché, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts et l'EPF a été passée dans le cadre du projet de logements séniors le « Jardin des Antoinette ». Cette convention intégrait l'acquisition de parcelles dont une partie de la parcelle AB 65.

A l'occasion de la mise en vente de cette parcelle AB 65, contiguë à ce quartier, la commission Urbanisme a souhaité intégrer celle-ci, dans sa totalité, au projet porté par l'EPF.

Le **Conseil Municipal**, après examen du dossier, a émis un avis favorable à l'acquisition de la totalité de la parcelle AB 65 dans le cadre de l'opération de maîtrise foncière en cours avec l'EPF de la Vendée.

☐ DIA déposées depuis le 29/03/2021 :

2021/10	05/03/2021	18, rue de la Promenade	Bâti sur terrain propre	AB 36	Renoncé le 12/03/2021
2021/11	29/03/2021	Rue du Rocher	Non bâti	AD 253	Renoncé le 29/03/2021

☐ Marchés HT signés depuis le 29/03/2021 :

19/03/2021	BERGER LEVRAULT 2 urnes pour élection	434.00
06/03/2021	ECR ENVIRONNEMENT Etudes géotechniques reconstruction Pont de Fruchet	5000.00
25/03/2021	CFPPA Nature Formation Certiphyto agent Espaces Verts	322.00
26/03/2021	VENDEE EAU Extension réseau AEP RS impasse la Petite Maine	2988.00
29/03/2021	ELVEO 5000 masques	375.00
01/04/2021	CDC CONSEILS Levé Topographique parcelle AE10/11 Atelier	725.00
01/04/2021	SARL ARQUIS ARNAUD Remplacement ouverture MAM et locatif 3Rue Petite maine	1666.68
01/04/2021	BARREAU SARL Modification Câblage et chauffage vestiaires bas (Salle de Sports)	1747.32

01/04/2021	FAUCHET SARL Installations Douche vestiaires du bas (Salle de Sports)	1629.76
01/04/2021	FAUCHET SARL Travaux plomberie Salles de Sports	1178.27
09/04/2021	CREASIT Proposition supplémentaire création du logo	1260.00
09/04/2021	ENEDIS Raccordement électrique du restaurant scolaire	7142.80
09/04/2021	BODET Réparation de la cloche n°2	1644.00
09/04/2021	GMI Etude et élaboration dossier Loi sur l'eau Pont de Fruchet	4500.00
16/04/2021	QUINCAILLERIE DU BOCAGE Tondeuse Honda Taille Haie Sthil	1112.00 406.20
19/04/2021	MEDIAPA Commande Papier 2021	457.40

20/04/2021	APS Solutions informatiques (via CC) 2 écrans Bureau comptabilité	238.00
22/04/2021	APS Solutions informatiques (via CC)	136.00

	2 ^{ème} écran DELL Bureau DGS	
21/04/2021	ARQUIS-ARNAUD Vestiaires SDS Sous-sol	7935.88



Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 31 Mai 2021 à 20h00

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES les 20 et 27 Juin 2021

Vous avez jusqu'au 14 Mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales !

Vous pouvez venir en mairie et nous déposer :

- le formulaire d'inscription ;
- la copie de votre pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Le vote par procuration

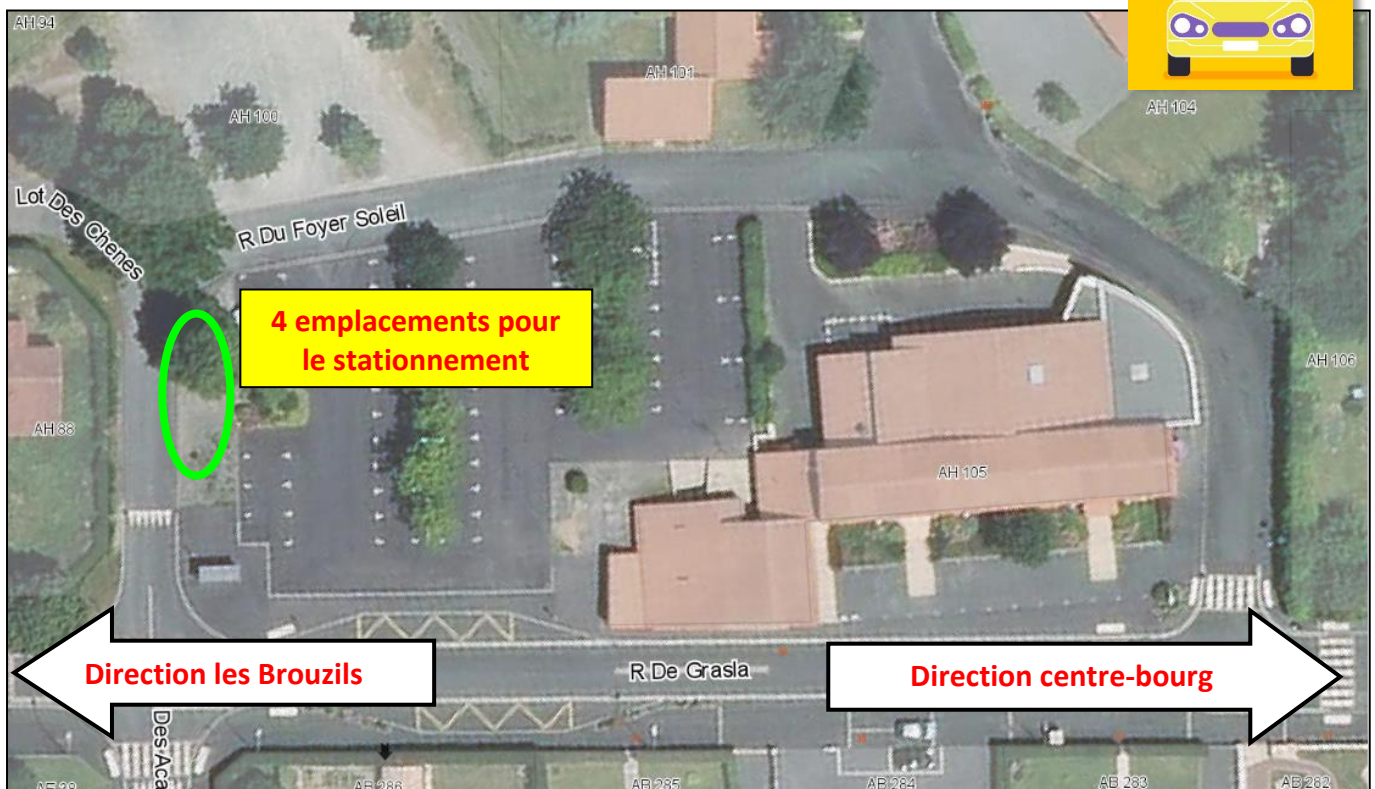


Si vous souhaitez donner procuration, vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site :

<https://www.interieur.gouv.fr/fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

DÉPLACEMENT DE L'AIRE DE COVOITURAGE

La zone de covoiturage est déplacée sur le parking de la Salle Arc-en-Ciel, rue de Grasla. Celle du parking de la Mairie est supprimée.



MESSAGE D'ORGANISME

EPTB Sèvre Nantaise

Des « cyanos » quoi ?!

Des cyanobactéries ?! Ce sont ces algues bleues qui se sont développées de manière explosive ces deux dernières années en été tout particulièrement sur la Moine et la Sèvre Nantaise de Clisson jusqu'à la Loire.

Il ne faut pas les confondre avec les simples lentilles d'eau surtout présentes en surface. Les cyanobactéries, elles se développent sur toute la colonne d'eau donc en profondeur et donnent une couleur bleutée ou verdâtre. Selon l'importance du phénomène l'eau de la rivière devient très trouble voire opaque et montre des aspects du type « soupe de brocolis » ou « purée de pois ». Dans les zones de concentration importante, une écume verte peut se former en surface.

Certaines espèces de cyanobactéries peuvent produire des toxines qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé (irritations cutanées, vomissements, nausées, diarrhées, etc.). C'est le cas de *Microcystis* dont la présence a été avérée sur la Moine et la Sèvre aval lors de mesures réalisées l'été 2019. La libération de toxines par ces espèces n'est pas systématique et les conditions de leur libération sont imprévisibles et aujourd'hui mal connues. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures de précaution lors de fortes proliférations de ces algues dans nos rivières et plans d'eau car nous ne pouvons prévoir leur impact sur la qualité de l'eau.

Les précautions à prendre :

En cas de pratique d'une activité nautique :

- n'ingérez pas d'eau et ne pratiquez pas dans les zones présentant de l'écume, évitez de porter les mains à votre bouche,
- prenez une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyez les équipements,

En cas de pratique de la pêche :

- éviscerez et étêtez les poissons pêchés avant consommation ou congélation pour limiter l'exposition aux cyanotoxines ;
- limitez la consommation des petits poissons et des poissons phytoplanctonivores (ex: carpe, gardon, rotengle, vandoise, etc.) qui concentreraient davantage les cyanotoxines;
- limitez la consommation des poissons de certains cours d'eau (en temps de crise, voire en tout temps, dans le cas des cours d'eau où ces phénomènes sont récurrents);
- Pas de recommandations en cas de « No Kill ».

Il est conseillé d'éloigner les jeunes enfants plus sensibles en cas de pollutions.

En cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec l'eau de la rivière impactée,

consultez rapidement un médecin.

Concernant vos animaux domestiques : ni baignade, ni abreuvement en cas de présence de cyanobactéries.

Mieux vaut alors les tenir en laisse lors de promenade au bord de l'eau !

La nouvelle apparition de blooms de cyanobactéries cet été n'est pas prévisible mais il semble important que nous soyons tous bien informés de la possibilité de propagation de ces algues et des mesures de précaution à prendre. En cas de blooms l'été prochain, la mairie assurera une information sur site, en mairie et sur son site internet : des panneaux d'affichage et un document d'informations ont été transmis par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise pour assurer cette sensibilisation et information de l'ensemble des habitants.

Informations complémentaires et résultats de qualité de l'eau aussi disponibles sur: www.sevrenantaise.com/https://www.sevre-nantaise.com/dossier/les-cyanobacteries-habitants-du-bassin-versant .

Pour toute question sanitaire : 17, Boulevard Gaston Doumergue -CS 56233 44 262 NANTES 02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr

Distribution du prochain bulletin les 12 et 13 Juin 2021. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 31 Mai 2021.